

Paris, le 15 décembre 2011

## COMMUNIQUÉ

Je prends acte du jugement du tribunal de Paris. Je me réjouis, comme je l'avais toujours demandé, que mes collaborateurs de l'époque ne soient pas pénalement sanctionnés.

J'étais le Maire. C'est à moi et à moi seul d'assumer.

Mais, sur le fond, je conteste catégoriquement ce jugement.

Sur près de 470 emplois examinés, il n'en reste, après des années de procédure, que 19 qui me sont imputés et encore partiellement.

Surtout, je l'affirme avec honneur : aucune faute ne saurait m'être reprochée.

Pour autant, je ne ferai pas appel.

Je n'ai plus hélas toutes les forces nécessaires pour mener par moi-même, face à de nouveaux juges, le combat pour la vérité.

J'ai conscience aussi que ce qui est en jeu ce n'est pas seulement l'honneur d'un homme, mais la dignité de la fonction présidentielle que j'ai assumée depuis. Et je crois qu'aujourd'hui le respect de nos institutions exige que l'apaisement vienne.

Je m'en remets au jugement des Parisiennes et des Parisiens qui, par trois fois, m'ont choisi pour être leur Maire.

Je m'en remets à mes compatriotes qui savent qui je suis : un homme honnête qui n'a jamais eu d'autres exigences et d'autres combats que la cohésion entre tous les Français, la grandeur de la France et l'action pour la paix.

Par-delà la blessure et la tristesse profonde que m'inflige ce jugement, c'est cette exigence, qu'une dernière fois, je veux porter.

Jacques CHIRAC